

**Arrêté n° 302 CM du 10 mars 2025 portant nomination de M. Tema HAUATA en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Australes**

(NOR : DRH25000015AC)

Paru in extenso au journal officiel n°57 N du 11/03/2025 à la page 1 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 14/03/2025

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;  
Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu-Gambier, des îles Marquises et des îles Australes ;  
Vu l'arrêté n° 6 CM du 7 janvier 2002 portant organisation de la circonscription des îles Australes ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 mars 2025,

Arrête :

**Article 1er** *Rédaction issue de Arrêté n° 321 CM du 12 mars 2025*

M. Tema HAUATA est nommé en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Australes à compter du 1er avril 2025.

**Art. 2**

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 mars 2025.  
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :  
*La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,*  
Vannina CROLAS

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 302 CM du 10 mars 2025 portant nomination de M. Tema HAUATA en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Australes](#), JOPF n° 57 N du 11/03/2025 à la page 1
- [Arrêté n° 321 CM du 12 mars 2025](#), JOPF n° 60 N du 14/03/2025 à la page 12